

DON DU SANG

Une collecte de sang a eu lieu pour la première fois à Guéhenno le 27 février dernier à la salle du Roiset. L'Établissement Français du Sang tient à remercier les personnes qui ont pris part à la réalisation de cette collecte, soit par leur implication dans l'organisation pratique, soit par leur participation personnelle. En effet 57 personnes sont venues donner leurs sang en contribuant ainsi à l'approvisionnement régionale qui s'élève à 600 dons quotidiens.

**Association Foncière de Remembrement**

La prochaine facturation 2018 sera envoyée à la fin du 1er semestre 2018.

Merci aux propriétaires de nous indiquer s'il y a eu des ventes (acte de vente à fournir), nous indiquer également s'il y a des travaux à prévoir (plan + photos).

RAPPEL

Le multisport cette année aura lieu durant la semaine du 30 avril 2018 au 04 mai 2018.

Horaires & Activités	Lundi 30 Avril	Mercredi 2 Mai	Jeudi 3 Mai	Vendredi 4 Mai
9h-9h30 Accueil des enfants	9h-9h30 Accueil des enfants	9h-9h30 Accueil des enfants	9h-9h30 Accueil des enfants	9h-9h30 Accueil des enfants
9h30-12h	SPORT COLLECTIF HOCKEY / HULTIMATE	SPORT COLLECTIF KINBALL / VOKETBALL (en salle)	SPORT NATURE TIR A L'ARC	SPORT NATURE ATHLETISME / COURSE D'ORIENTATION
12h-13h Repas	12h-13h Repas	12h-13h Repas	12h-13h Repas	12h-13h Repas
13h-16h30	SPORT COLLECTIF SMOLBALL RAQUETTE / JEU DE RAQUETTE	SPORT COLLECTIF TCHOUCKBALL / BOXE EDUCATIVE	SPORT COLLECTIF SORTIE VTT	SPORT AQUATIQUE PISCINE DE LOCMINE
Goûter	Goûter	Goûter	Goûter	Goûter 17H30 : REMISE COUPE

Tarifs : 5€ la demi journée - 8€ la journée complète - 12€ le vendredi (sortie piscine)

Inscriptions auprès du secrétariat de la mairie au 02-97-42-29-89 **avant le 23 avril** sans un minimum d'inscrit avant cette date, l'activité sera annulée.

Du nouveau à Guéhenno**CLAIRE S'INSTALLE A GUÉHENNO**

En effet le salon de coiffure 16 Rue Nationale va bientôt ouvrir. Après quelques travaux dans le local, vous pourrez venir découvrir un espace chaleureux pour vous détendre et laisser les ciseaux de Claire s'occuper de vous.

**SAB DESIGN -graphisme-**

Sabine Vanheule vous propose de réaliser vos travaux graphiques tel que : logos, cartes de visite, flyers, affiches, enseignes, print web, dessins, illustrations, retouches d'images, mise en page et bien plus encore. Vous pouvez la contacter par téléphone au 07-67-41-50-01 ou par mail sab.design.mail@gmail.com



Si vous aussi vous souhaitez faire passer une information dans « le P'tit Djeuvno » n'hésitez à venir vous manifester en mairie.

A venir...

Le 08/05/2018 : cérémonie du 8 mai.

Le 13/05/2018 : Cérémonie d'inauguration de la rue de la France Libre, en hommage au lieutenant DEPLANTE et aux combattants de la France Libre qui furent parachutés à Guéhenno dans la nuit du 5 au 6 juin 1944.

Le P'tit Djeuvno**Mot du Maire**

Après un dernier conseil municipal, un élu a détourné le pouvoir de Louis Hatenville à son insu. La démarche m'a surprise et est d'une malhonnêteté sans précédent. Cet acte avait pour seul objectif de prendre la majorité et voter contre le compte administratif. Pourtant, en 2014 la population avait élu une majorité et c'est bien pour cela que Louis Hattenville n'est pas démissionnaire et reste au conseil afin que celui-ci continue de fonctionner.

Après une entrevue en sous-préfecture avec Monsieur le sous-préfet, le compte administratif sera à nouveau présenté à la prochaine séance pour plusieurs motifs :

- circonstance du vote liée à l'irrégularité d'un pouvoir
- incohérence entre le rejet du compte administratif et l'approbation du compte du receveur qui sont pourtant identiques
- impossibilité de réaffectation de la section fonctionnement vers la section investissement: ce qui ampute le budget de 2018 de 100 000 € dans la section investissement.

Les conséquences sont réelles.

Les finances sont saines ; toutes les dépenses sont justifiées et indispensables ; le budget de fonctionnement contesté présente un excédent de 179 293 .86 €. Des dépenses de personnel supplémentaires ont dû être faites compte tenu d'une longue absence, les remboursements des assurances se font attendre. D'autres dépenses liées à l'équipement de la salle ont été indispensables : mobilier, nécessaire de ménage... Quand nous organisons des cérémonies, nous achetons dans les commerces de Guéhenno ; ce budget a quelque peu augmenté mais il est à mon sens nécessaire de savoir remercier la population et mettre en avant les produits locaux tout en défendant nos commerçants.

Soyez sereins ; gardons le cap ; nous avons acté un certain nombre de projets sans pour autant augmenter le taux des contributions.

Je terminerai par deux bonnes nouvelles concernant la valorisation de la commune :

-la commune a été labellisée "TERRE SAINTE" en mars 2018.

-la commune est entrée dans le guide Vert Michelin 2018 avec une étoile qui signifie "intéressant".

Bonne lecture .

Nolwenn BAUCHE.

Les brèves du Conseil

Date de convocation du Conseil municipal : le 6/03/2018

Présents : Nolwenn BAUCHÉ, Brigitte BERNARD, Gérald CHAUMIER, François DANIEL, Martine FERRAND, Loïc GUILLO, Alain GUILLOUZO, Christiane JOUBIOUX, Eric LE BOUQUIN

Absents : Catherine GOUGEON (pouvoir à Alain GUILLOUZO)

Absents excusés : Louis HATTENVILLE (pouvoir à Martine FERRAND annulé), Anne COUGHLIN (pouvoir à Nolwenn BAUCHÉ), Jean-Claude DIABAT (pouvoir à François DANIEL), Didier LESAGE (pouvoir à Eric LE BOUQUIN), Nolwenn NICOLLE-PERON (pouvoir à Brigitte BERNARD)

Loïc Guillo a été élu(e) secrétaire de séance

Anne COUGHLIN est arrivée en cours de séance à 20h30

Convention de financement et de réalisation - enfouissement coordonné des réseaux BT – EP – FT (Basse Tension, Eclairage Public et Telecom – Rue Nationale – Rue de la Résistance

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de la convention ayant pour objet de fixer les modalités de financement et de confier à Morbihan Energies, Maître d'ouvrage, le soin de réaliser les travaux du chantier précité. L'estimation prévisionnelle globale des travaux, s'élève à 65200€ HT

Participation Morbihan Energies = 31600€
Participation Collectivité = 33600€
TVA à charge de la collectivité = 4680€
Montant à Charge de la collectivité = 38280€

Après avoir pris connaissance de la convention annexée à la présente délibération
Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et en avoir délibéré le conseil municipal :

Autorise Madame le maire à signer la présente convention
Sollicite une aide financière auprès du CPRB

Pour = 14 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

AVRIL 2018**Votre Mairie**

Pour nous contacter :
Tél. 02 97 42 29 89
contact@guehenno.fr

HORAIRES MAIRIE & AGENCE POSTALE

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h
Le mardi et jeudi
De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire
Permanences sur rendez-vous les
Lundis 9 avril et 14 mai 2018
et le samedi matin sur RDV

François DANIEL 1^{er} Adjoint,
et Jean-Claude DIABAT,
Christiane JOUBIOUX et
Martine FERRAND, adjoints,
sur rendez-vous.

Permanence CCAS et mutuelle:

Exceptionnellement il n'y a pas de
permanence CCAS
mois-ci

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

La Mairie et l'agence postale
seront fermées

**le samedi 5 mai et
le mercredi 9 mai 2018.**

Merci de votre compréhension.

Infos Pratiques**MÉDECIN DE GARDE :**

composez le 15
qui vous orientera vers le
service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture
▫ les mercredis : 11/04 ; 18/04 et
25/04
de 15h30 à 17h30.
▫ les dimanches : 08/04 ; 15/04 ; 22/04
et 29/04
de 10h30 à 12h00.

**Le prêt de livres est
gratuit.**

**DÉCHÈTERIE BRÉNOLO**

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et
Samedi
De 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Fermée le Jeudi
Tél : 02-97-60-42-29

Responsable publication :
Mme Nolwenn BAUCHE
imprimé par : Mairie de Guéhenno

**Convention de financement et de réalisation - enfouissement coordonné des réseaux BT – EP – FT
(Basse Tension, Eclairage Public et Telecom –
Rue du Stade – Fils torsadés**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de la convention ayant pour objet de fixer les modalités de financement et de confier à Morbihan Energies, Maître d'ouvrage, le soin de réaliser les travaux du chantier précité.
L'estimation prévisionnelle globale des travaux s'élève à 72700€ HT pour les fils torsadés.

FILS TORSADÉS
Participation Morbihan Energies = 36350€
Participation Collectivité = 36350€
TVA à charge de la collectivité = 6900€
Montant à Charge de la collectivité = 43250€

Après avoir pris connaissance de la convention annexée à la présente délibération
Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et en avoir délibéré le conseil municipal :

Autorise Madame le maire à signer la présente convention
Sollicite une aide financière auprès du CPRB

Pour = 14 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

Convention de financement et de réalisation – Extension des réseaux Eclairage – parking Rue du Stade

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de la convention ayant pour objet de fixer les modalités de financement et de confier à Morbihan Energies, Maître d'ouvrage, le soin de réaliser les travaux du chantier précité.
L'estimation prévisionnelle globale des travaux, s'élève à 16400€ HT

Participation Morbihan Energies = 4920€
Participation Collectivité = 11480€
TVA à charge de la collectivité = 3280€
Montant à Charge de la collectivité = 14760€

Après avoir pris connaissance de la convention annexée à la présente délibération
Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et en avoir délibéré le conseil municipal :

Autorise Madame le maire à signer la présente convention
Sollicite une aide financière auprès du CPRB

Pour = 14 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

**Projet de raccordement au réseau d'assainissement collectif de 5 logements – étude, travaux, contrôle
– Impasse des Bruyères et Rue du Mené**

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'extension du réseau d'assainissement. Cette extension préconisée par l'étude de zonage est indispensable pour le raccordement de 5 maisons d'habitation sises dans l'Impasse des Bruyères et la Rue du Mené.
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner une suite favorable à ce projet concernant une extension de réseau de 250 mètres et à la réalisation de 5 branchements,
- De confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet SERPA et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage à Centre Morbihan Communauté,
- De solliciter les aides financières prévues à cet effet près des différents financeurs,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mener à bien ce projet.

Pour = 14 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

Redynamisation du Centre Bourg – Lancement de la procédure adaptée

Madame le maire rappelle à l'assemblée que notre candidature concernant l'étude pour la redynamisation du Centre Bourg a été retenue.

Montant de la dépense subventionnelle	60 000€
Taux de subvention 70% soit	42 000€

Afin de poursuivre ce projet nous devons lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre qui aura pour mission de définir les enjeux et orientations d'aménagement, d'arrêter un plan de financement, d'établir un diagnostic de notre bourg, etc.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Décide de lancer la procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de cette opération

Pour = 7 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 7 Voix

Tarif de mise à disposition du personnel et du matériel pour l'entretien des chaussées

Madame le Maire rappelle que durant les vacances de Noël, la commune a mis à disposition le personnel du service technique ainsi que le tracteur pour l'entretien des chaussées suite aux travaux entrepris par SOGEA.

Détail de l'intervention du service technique pour le compte de SOGEA :
-Monsieur Jean-Michel GUILLO a effectué 4 heures de travail avec le tracteur chargeur
-Monsieur Jean-François NIZAN a effectué 4 heures de travail avec le tracteur chargeur
Madame le Maire propose de fixer un tarif, afin facturer ces travaux à l'entreprise SOGEA
Personnel 27,10€/heure
Tracteur 31,00€/heure
Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide de pratiquer les tarifs appliqués par CMC, à savoir :

Pour la mise à disposition du personnel, de fixer le tarif horaire à 27,10€
Pour la mise à disposition du matériel, de fixer le tarif à 31€
Autorise Madame le Maire à procéder à la facturation

Pour = 12 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 2 Voix

NIDS DE POULES

Les agents communaux ont récemment rebouché les nids de poules en campagne, si vous constatez toujours des nids de poules, merci de venir le signaler en Mairie.

Du côté des loisirs

GYM DOUCE

Gym Douce avec Yoann JUSTUM de
Profession Sport 56

**le lundi 10h à 11h
Salle des fêtes du Roiset
(hors vacances scolaires)**

N'hésitez pas à venir faire un essai,
1ère séance gratuite.



ATELIER TRICOT

Les mercredis 11 et 25 avril 2018

de 14h30 à 16h30 ,

à la salle annexe.



Du côté de l'école

COLLECTE DE PAPIERS

La collecte de papiers au profit de l'école Sainte Anne continue!

La benne est au Roiset, sur le site du tri sélectif.

Vous pouvez donc continuer à y amener vos papiers (non ficelés, et sans carton).

Le bureau de l'AEP.



COLLECTE D'ENCRE IMPRIMANTE

Une collecte de cartouches d'encre vides est organisée par l'école Sainte Anne.

Vous pouvez désormais les déposer à l'école ou à la Boulangerie Guillemet.

Merci à vous



Approbation des statuts du SDEM

Madame le Maire expose :

Madame le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par délibération de son Comité Syndical en date du 14 décembre 2017, le SDEM a lancé une procédure de révision de ses statuts justifiée par :

- les récents textes relatifs à la transition énergétique introduisant de nouvelles dispositions de nature à permettre d'élargir le champ d'intervention du Syndicat.
 - les besoins exprimés par les membres du Syndicat
- la réforme de l'organisation territoriale (nouveau schéma directeur de coopération intercommunale applicable au 01.01.2017, création de communes nouvelles...)

Cette modification des statuts porte notamment sur :

La mise à jour de la liste des compétences et activités complémentaires et accessoires du Syndicat. (articles 2.2 et 2.3)

La possibilité offerte aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat, tout en préservant la représentativité des communes. (articles 1, 5.4 et 5.5.)

Concrètement, il s'agit :

-A titre principal : d'ouvrir la possibilité aux EPCI à fiscalité propre d'intégrer le Syndicat tout en préservant la représentativité des communes. Chaque EPCI serait ainsi représenté par un délégué : son Président ou son représentant.

-A titre subsidiaire d'entériner l'adhésion en direct :
-des communes de la communauté de communes du Porhoët aujourd'hui fusionnée avec Ploërmel communauté
-des communes de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI)

Les enjeux de la révision des statuts de Morbihan Energies sont les suivants :

-concernant les compétences et activités accessoires du Syndicat, chaque membre est libre de solliciter ou pas le Syndicat selon ses besoins. En tout état de cause, ces nouveaux statuts ne modifient pas les activités déjà exercées pour le compte des adhérents au Syndicat mais visent à leur offrir de nouvelles possibilités d'intervention en phase avec l'évolution des textes en lien avec la transition énergétique et avec leurs besoins. la représentativité du Syndicat va pouvoir, à terme, évoluer en intégrant les EPCI à fiscalité propre tout en conservant un comité syndical de taille raisonnable pour un travail collaboratif et participatif selon les compétences transférées.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT (articles 5211-20 et 5211-5-II).

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, selon les dispositions de l'article L5211-20 du C.G.C.T. ;

Précise que la présente délibération sera notifiée au Président de Morbihan Energies.

Pour = 14 Voix, Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

Informations Communales



Le label « Terre saine communes sans pesticides » a été créé par Ségolène Royal pour distinguer les collectivités territoriales exemplaires en termes de gestion sans pesticides de leurs jardins, leurs espaces végétalisés et leurs infrastructures. A l'occasion de la 13ème semaine pour les alternatives aux pesticides, le ministère et l'Agence française pour la biodiversité ont remis aujourd'hui le label « Terre saine » à 206 communes afin de valoriser leur démarche « zéro pesticide ». Ce label, qui fête ses 4 ans cette année, a été remis à 317 collectivités depuis sa création. L'objectif est de conduire l'ensemble des collectivités françaises au zéro pesticide sur leurs espaces en villes.

Mercredi 21 mars, 206 communes ont reçu le label « Terres Saine, communes sans pesticides », dont Guéhenno. Toutes lauréates des éditions 2017 (92 communes) et 2018 (114 communes), portant à 317 le nombre de collectivités récompensées pour une gestion sans pesticides de leurs espaces publics

« Terre saine » : Un label pour valoriser les communes exemplaires et faciliter le passage au zéro pesticide.

La France s'est engagée à la réduction de l'utilisation des pesticides et la protection contre leurs impacts nocifs sur l'homme et l'environnement. Dans ce contexte, plusieurs régions ont mis en place des chartes régionales afin d'accompagner les collectivités volontaires vers le zéro pesticides et labelliser celles ayant un niveau d'excellence « Terre saine, communes sans pesticides ». Pour obtenir le label Terre saine, la collectivité doit avoir cessé l'usage de pesticides dans tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité territoriale. Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, voies de chemins de fer, ou encore bas côtés de route) est interdite. Cette interdiction s'inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, mais aussi dans le cadre du programme Ecophyto 2 qui vise à réduire de 50% l'utilisation des pesticides chimiques en France.

A partir du 1er janvier 2019, ce sont les jardiniers amateurs qui devront trouver des alternatives aux pesticides chimiques, car leur vente sera interdite.



Guéhenno apparaît dans le guide vert Michelin édition 2018

Le Guide Vert est un livre faisant partie d'une collection de guides touristiques, fondée en 1926 par Michelin, qui met l'accent sur la découverte du patrimoine naturel et culturel des régions. Il est complémentaire aux cartes Michelin ou de l'IGN, pour renseigner les touristes souhaitant voyager et découvrir une région.



APPEL A BENEVOLES

Nous lançons un appel à bénévoles dans le cadre :

-Des illuminations des Calvaires qui auront lieu le 3, 4 et 5 Août 2018.

-Manifestations pour la lutte contre la Mucoviscidose le 28/09/2018 à Guéhenno pour encadrer un rassemblement scolaire et le 29/09/2018 à Bignan pour la virade.

Merci de vous manifester en mairie.